

Affaire Férouy  
Honoraires de M. Meunier

Le Conseil est d'avis  
En raison des démarches faites et des soins  
donnés par M. Meunier, arrivé à Versailles,  
dans une demande en paiement de fermages  
intentée à la requête de M. le Receveur d'Orsay  
à l'encontre de M. Férouy, il y a lieu d'ap-  
prouver l'état des honoraires présenté par  
M. Meunier et s'élevant à 60

Prise M. le Préfet d'autoriser M. le Maire  
à prélever cette somme sur l'art. 78 des dépenses  
insérées au Budget de l'exercice courant.

Il est fait lecture au Conseil, d'une lettre  
de M. Gelber, Commissaire à Orsay, mandataire  
de M. Espoiré Drais, par laquelle il prie  
qu'il va intenter une action en bornage, afin  
de déterminer les limites communes, entre  
la propriété de ce dernier, cadastrée sous  
le N° 378 p. Section 1<sup>re</sup> et le chemin rural  
N° 36 de la Tuilerie au Guichet.

Le Conseil.

Considérant que l'alignement du dit chemin  
au droit de la parcelle de M. Espoiré Drais,  
a été défini (en l'absence de plan régulier  
approuvé) de manière à conserver au chemin  
ses limites naturelles.

Autorise M. le Maire à faire le nécessaire,  
pour conserver les droits de la Commune confor-  
mément aux lois et règlements.

Le Conseil municipal.

Après examen de la requête adressée par M.  
Wiert, à Monsieur le Préfet, prie M. le Maire  
de vouloir bien demander à Monsieur le  
Préfet, quelles sont les mesures à prendre et les  
formalités à remplir, pour empêcher l'éta-  
blissement, par l'alignement actuel de  
constructions solides, pouvant par la suite,  
faire obstacle à l'élargissement et au re-  
dressement par acquisition ou expropria-  
tion partielle des chemins ruraux  
N° 34 du Guichet à Ezère.

Lettre Gelber  
Ch. N° 36 de la Tuilerie  
au Guichet

Chemins ruraux  
Requête Wiert

N° 36 de la Facaterie au Guichen  
N° 44 d'Orsary à Courtabœuf.

Le Conseil municipal, prenant acte de l'avis de  
M. l'Agent Voyer d'arrondissement, demande  
en outre le classement dans la voirie urbaine,  
du chemin <sup>rural</sup> N° 4 d'Orsary à Courtabœuf (partie  
comprise entre la route nationale N° 188. et  
l'avenue d'accès à la station d'Orsary, prévue  
par le chemin de fer de l'Etat.

Empiètement  
Wians  
—

Le Conseil invite M. le Maire à faire reprendre  
la partie du chemin rural N° 36, empiétée par  
M. Wians et d'y faire disparaître les planta-  
tions existantes, et autorise toutes poursuites,  
contre le délinquant.

Et ont signé, tous les membres présents.

Edouard  
Saliney, Maire  
J. Chateau  
J. P. P...  
A. P...

Session du 2 Sept. 1911.

Convocations.

Du mardi 29 Août 1911.

Convocation du Conseil municipal, pour le  
samedi 2 Sept. à la Mairie, à 8<sup>h</sup> du soir, pour  
délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre  
du jour.

Le Maire.  
A. P...

L'an mil neuf cent onze, le Samedi  
2 Septembre, à 8<sup>h</sup> du soir, le Conseil mu-  
nicipal de la Commune d'Orsary, s'est  
réuni en séance extraordinaire, sous la pré-  
sidence de M. Expostolle, Maire.

Sont présents M. M. Capostolle, Maire, Chastan  
 Legros, Adjoint, Fabre, Gaudier, Receveur, Olivier  
 Duivier, Dreu, Racary, Carbillot, Girard  
 et Formé.

Sont absents : M. M. Depoivre et Baron.

M. Dreu est élu secrétaire.

Classes.

Gay.

L'étude du projet de construction des classes  
 est ajournée.

Sur la proposition de quelques membres du  
 Conseil, il est procédé à un vote sur l'opportu-  
 nité d'une usine à gaz municipale, qui  
 a donné les résultats suivants :

Contre : 3 voix

Pour : 4 voix

Le projet est renvoyé à la Commission d'éclairage  
 qui devra s'adresser à des compagnies  
 offrant les conditions les plus avantageuses  
 pour la commune.

Electricité.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire de  
 passer un traité dans les meilleures conditions  
 possibles, avec la société Soc. Française, pour  
 l'éclairage à l'électricité, de s'entendre  
 particulièrement sur cette question :

Oui 6

Non 5

Bulletin N° 1

Distribution  
 des télégrammes  
 dans la Ville.

Plusieurs quartiers de la Ville d'Orsay,  
 étant considérés par l'Administration des Postes  
 comme écartés, et par suite passibles d'une taxe  
 d'express, pour le port des télégrammes.

Le Conseil est d'avis, afin que la remise des  
 dépêches soit gratuite dans toute la ville, d'al-  
 louer une indemnité annuelle de 500<sup>f</sup>, à l'em-  
 ployé chargé de ce service.

Presbytère.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le  
 Curé d'Orsay, par laquelle il demande  
 l'autorisation de sous louer le presbytère  
 ou la résiliation du bail. Le Conseil ajournant  
 cette question, jusqu'à la visite des bâtiments  
 par la Commission des travaux.

Mitoyenneté  
sur, au l'avoir

Le Conseil approuve un acte sous-seings privés, passé entre M. le Maire et M. Leroux, pour l'acquisition de terrain 6<sup>m</sup> 18 sur 0<sup>m</sup> 70 = 4<sup>m</sup> 33 à raison de 6<sup>m</sup> le mètre, soit 21<sup>m</sup> 98. et une dépense pour travaux de 114<sup>f</sup> 70, lesdits frais provenant d'une mitoyenneté de mur au l'avoir située en aval du pont et demandée à titre de dépenses de formalités de puage et de transcription.

Entre M. Buthier

Le Conseil ne donne pas un avis favorable à la demande d'assistance aux vieillards, de M. Buthier, attendu que'il a des enfants qui peuvent lui venir en aide.

Débit de tabac  
à la Gare du Guichet

Le Conseil, en raison du trafic toujours croissant de la Gare du Guichet, émet le vœu qu'un débit, et non un sous-débit de tabac soit installé aux environs de cette gare.

Chemins ruraux  
à classer dans la voirie  
urbaine.

Le chemin rural n° 11. Ce chemin présente le caractère de rue, il est bordé d'un nombre d'habitations suffisant et mettra en communication la route de Chartres avec la gare qui établit le chemin de fer de l'Étère.

Le rue des Héros. Elle établit une relation entre la gare de Chartres et la gare de l'Étère et la gare des 3<sup>es</sup> lignes. Les chemins ruraux n° 11 et 36, se joignent et établissent une relation entre le Guichet et le chemin de fer de l'Étère, et le raccord entre la route de Chartres et le Guichet. Des constructions s'y élèvent déjà, et il est urgent de prévoir par un plan d'alignement les obstacles que pourraient offrir, au raccordement de ces chemins, des constructions établies sur l'alignement actuel.

Chemin latéral au chemin de fer, faisant suite au chemin rural n° 36. Ce chemin a été remis à la Commune, lors de l'établissement de la ligne, au remplacement de la partie supprimée du chemin rural n° 36 qu'il prolonge.

Le Conseil reconnaît que ces chemins sont d'utilité publique et demande à la Commission départementale de les classer dans la voirie urbaine.

Imposition extraordinaire

Le Conseil, considérant qu'une erreur de chiffre s'est produite dans l'établissement du Budget 1912, concernant la recette extraordinaire de

l'imposition pour agrandissement des Ecoles,  
 et s'élevant à 4<sup>e</sup> 30 au lieu de 4<sup>e</sup> 50 portés à tort,  
 Est d'avis que l'adite imposition soit portée  
 à 4<sup>e</sup> 30, conformément à la délibération du Conseil,  
 antérieurement autorisée.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay,  
 les jour, mois et an que dessus.

à l'apoptelle  
 J. Charton Begros  
 F. Fabre  
 G. Gaudot  
 O. Girard  
 P. Sabrier  
 E. Fourné  
 Secrétaire  
 E. Druon

Séance du 16 Novembre  
 1911

### Convocation.

Le samedi 11 Novembre 1911.  
 Convocation du Conseil municipal, pour  
 le jeudi 16 Novembre, à 8<sup>h</sup> du soir, à la  
 Mairie, pour délibérer sur les affaires  
 inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.

L'an mil neuf cent onze, le jeudi  
 16 Novembre, à 8<sup>h</sup> du soir, les Membres  
 composant le Conseil municipal d'Orsay,  
 se sont réunis à la Mairie, sous la prési-  
 dence de M. Espostolle Maire.

Présents M. M. Espostolle, Charton Begros,  
 Fabre, Gaudot, Girard, Corbelle, Secouer,  
 Olivier, Druon, Derivier, Fourné et Baron.

Absents: M. M. Espoir et Zucary.  
 M. Druon est élu secrétaire.

Affaire Viars - Le Conseil municipal, après avoir pris con-  
 naissance du mémoire de M. D'Hyple, avait,

Construction d'une  
école de filles.

sur l'action intentée à M. Wever, autorisée  
M. le Maire à donner à cette affaire, la suite  
judiciaire qu'elle comporte, et se porter, pour  
la Commune d'Essay, partie civile au procès.  
En raison du nombre élevé des filles, les locaux  
actuels, devenant insuffisants, le Conseil  
notamment en principe, la construction d'une école  
de filles, dont le devis devra être établi sur la  
séance 1909.

Cote émise sur l'emplacement  
terrain du presbytère. M. M. Charvère, Dégues,  
et Solpant, Sabre, Guadet, Escour, Olivier,  
Doux, Durieux, Formic et Duron.  
Place des Ecoles. M. M. Epistolle, maire,  
Girard et Carbillet.

Objections de la  
Commune d'Essay, au Rapport  
de l'Ingénieur des chemins  
de fer de l'Etat.

Il est donné lecture à un rapport concernant  
les objections de la Commune d'Essay à la ré-  
vision de fer de l'Etat concernant les modifica-  
tions du chemin n° 1.

Le Conseil municipal s'exprime ainsi  
sur le rapport, conformément à la délibération  
du 3 juillet 1911, et prie Monsieur le Préfet de  
vouloir bien se souvenir de la transmission avec  
les présentes objections, à Monsieur le Directeur  
des chemins de fer de l'Etat.

Acté.

Le Conseil approuve, toutes les conditions  
du traité que M. le Maire a passé, d'un  
autre par délibération en date du 2 sept 1911.  
avec la Cie Sud-Est. Et prie M. le  
Préfet de soumettre le dit projet à l'enquête  
réglementaire.

Essay.

M. le Maire donne connaissance d'une de-  
mande faite par M. Ollier, demeurant à Essay  
à l'effet de construire une usine à Essay  
et de constituer une société pour en assurer  
l'exploitation.

Le Conseil reconnaissant que le prétendu  
n'offre pas toutes les garanties suffisantes, est  
d'avis de ne pas accueillir favorablement cette proposition.

Monument / Bertheaux

et autorise à nouveau, M. le Maire à demander les conditions de la Cie à Goy de Fabriceau. En raison du bon souvenir qui a laissé, dans le département de Seine et Oise, M. Bertheaux, ancien Ministre de la Guerre, le Conseil est d'avis de voter la somme de vingt francs, pour participer à la souscription ouverte, pour lui élever un monument. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice courant.

Presbytère

Vote 1<sup>er</sup> tour Qui 6. Non 6. 2<sup>es</sup> tours, Qui 6. Non 6. Le vote du président, M. Expouste, étant prépondérant le vote est acquis.

Le Conseil ayant décidé la construction d'une école de filles sur le terrain du presbytère, accède, au désir de M. le Curé d'Ersey, qui demande la résiliation du bail de cet immeuble, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Equité  
Réclamation de M<sup>me</sup> Lureau

M<sup>me</sup> Lureau sollicite une dégrèvement de sa part contributive, dans la construction d'un écart, à Ersey, s'élevant à 100 fr. protestant que ledit écart ne lui est d'aucune utilité. Le Conseil décide que M. Mangé, Géomètre Expert, devra établir un rapport sur lequel il sera statué.

Fosses d'aisances

Il est décidé que les propriétaires seront tenus de rendre leurs fosses d'aisances, étanches, conformément aux lois et règlements.

Bail Moulin

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un nouveau bail, avec M. Moulin, précédent locataire, de la partie de terrain excédant du nouveau cimetière.

Etat  
de cotes irrécouvrables

Le Conseil approuve l'état de cotes irrécouvrables, présenté par M. le Receveur, comprenant les noms de personnes irrécouvrables, ou parties, sans adresse. Toutefois la cote Exilleluis étant un titre de dépenses un chien et végétal, attendu que celui-ci peut périr, et que "il demeure à Fabriceau.

Intérêts Perrou

Le Conseil reconnaît qu'il est dû à

M. Eroux, la somme de 12<sup>80</sup>, pour l'intérêt d'une somme de 140<sup>68</sup> pendant 11 années, provenant d'une mitoyenneté de mur, au lavoir situé en aval du pont.

Auie Monsieur le Sieft, d'autoriser M. le Maire à mandater l'adite somme de 12<sup>80</sup> sur les fonds libres de l'exercice courant. Et ont signé les Membres présents.

M. Formé *Adrien* *Formé* *A. Grand*  
*Carrière*  
*Fabre* *U. Barrois*  
*Drouin* *à Chapostelle*  
*Robert Legros*

## Session de Novembre 1911.

### Convocation.

Le lundi 18 Novembre 1911.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 18 Novembre, à 8<sup>h</sup> du soir, à la Mairie, pour la tenue de la Session de Novembre.

Le Maire,  
 à Chapostelle

Au milieu de ce jour, le Samedi 18 Novembre, à 8<sup>h</sup> du soir, les Membres formant le Conseil municipal se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Epustolle, maire.

Etaient présents: M. M. Epustolle, maire, Charbon Legros Adjuin, Fabre, Gaudet, Girard, Carillet, Pécureur, Vignocour, Olivier, Drouin, Barrois, Formé et Durivier.

Etaient absents: M. M. Espivier.  
 M. Eroux, élue secrétaire, prend place au Bureau, en cette qualité.



Apprentissage  
gratuit

M. le Maire rappelle qu'aux termes de l'art. 7  
du testament de M. de Chabangi, le Conseil doit  
émettre un vote pour la désignation d'eu-  
fants de familles pauvres, à admettre à l'appren-  
tissage gratuit.

Le Conseil a après avoir entendu la lecture  
dudit article, un vote duquel une somme  
de 125 est destinée à payer chaque année,  
l'apprentissage d'une jeune fille, et  
d'une somme de 200, tous les deux ans,  
pour payer l'apprentissage d'un garçon  
sur la liste des inscriptions reçues et por-  
tant les noms de :

- Guerradier Germaine née le 25 février 1898
- Barquet Germaine née le 11 Oct. 1898
- Robert Françoise née le 1<sup>er</sup> janvier 1899
- Eusthery Germaine née le 31 janv. 1897
- Jambet Josephine née le 5 Déc. 1897

Notes

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour
M. Jambet Françoise 5 voix	M. Jambet Germaine Françoise
Guerradier 4 -	Jambet 6 -
Robert 2 -	
Eusthery 1 -	
Barquet 1 -	

Mlle Guerradier est désignée pour  
l'apprentissage gratuit.

Propositions  
pour les Répartiteurs

En vertu de l'organisation municipale  
portant art. 61, que le Conseil municipal  
doit chaque année, une liste contenant  
un nombre de noms double de celui des  
Répartiteurs à nommer.

Le Conseil désigne :

Citadaires

De la Commune M. M. Fabre, Girard,  
Gouffary, Friclon, Agassant fils tous propriétaires  
Hors la Commune. Rechantre à Talaiseau  
Lébert et Chille à Talaiseau, Boismare à Gif,  
Chartier à Villejume

Suppléants.

De la Commune, M. H. Brassard lefevre, Secretaire general, Olivier-Albers, Vosgeois Charles, Charton, Segues, Richoux Eugene Sous la Commune: Girard à Zures, Grivier à Zures, Duquie à Zures, Meslay, à Seine Jean de Beauvequeux.

Service medical gratuit

Le Conseil approuve les changements apportés à la liste du service medical de 1911, par la Commission d'assistance et ajoute à cette liste un enfant de Echart Henri.

à ajouter. à retrancher.

M. Dieudonné  
1. Boursin x Enfants  
- Enfant de la cl. St-Jacques  
M. David née Gayet  
François Ange et un enfant  
St-Jacques et un enfant  
Enfant Genes  
Enfant Martin

M. Bordieu  
1. Bouquinet Enfants  
Enfants Espertes  
Alice Emis  
Enfants François  
Goupillou Ovide  
Guérin Albert  
Charles Albert  
Et un enfant  
M. Dubois et un enfant  
M. Dupont

Listes Télégraphes

M. le Maire donne connaissance au Conseil, et d'une lettre de M. le Directeur des Postes et Télégraphes de Seine-et-Oise, par laquelle il suppose que le circuit reliant le réseau d'Orsay avec Paris est devenu insuffisant pour assurer la célérité désirée, et que pour l'entretien d'un 2<sup>e</sup> circuit, la Commune devrait avancer à l'Etat la somme de 11548<sup>f</sup>. Le Conseil municipal est d'avis que la Commune ne peut offrir cette avance à l'Etat et décide donc pas admettre cette demande.

Avenue St Laurent

Il est donné lecture d'une lettre de M. Courcier propriétaire qui fait remarquer le mauvais état du passage de l'entrée de l'Avenue St Laurent, à son débouché sur la Route de Versailles. Le Conseil après avoir pris connaissance

des propositions faites à ce sujet, en charge les propriétaires de cette voie, à mettre ce chemin en bon état de viabilité, et alors la Commune le classera au nombre de ses chemins de la voirie urbaine.

Traitement des facteurs

La Commission amicale des facteurs de Seine-et-Oise se plaint que les traitements des facteurs de notre département sont très peu élevés, et demande que les Communes y mettent un peu tardant à ce que leurs appointements soient égaux à ceux du département de la Seine. Le Conseil qui a déjà émis ce vœu l'année dernière, l'est renouvelé.

Téléphone à la Brigade

M. le Maire fait lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet relative à l'installation du téléphone dans les brigades et que d'après une nouvelle répartition les frais seraient pour l'essai de 34<sup>fr</sup> 1<sup>ct</sup> pour la 1<sup>re</sup> année, 27<sup>fr</sup> 15 pour la 2<sup>e</sup>, 26<sup>fr</sup> 40 pour la 3<sup>e</sup>, et 13<sup>fr</sup> 55 pour la 4<sup>e</sup> et les suivantes.

Le Conseil, en raison des services que peut rendre l'installation du téléphone à la brigade, vote les sommes désignées ci-dessus, qui seront mandatées sur le crédit des dépenses imprévues.

Étrennes des facteurs

Le Conseil décide d'allouer 5<sup>fr</sup> d'étrennes à chacun des facteurs qui desservent la mairie. Cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget de l'exercice

Indemnité de chauffage au D<sup>r</sup> de l'École

Le Conseil décide d'allouer annuellement une indemnité de chauffage de 60<sup>fr</sup>, au Directeur de l'École de Garçons, et prie Monsieur le Préfet, d'autoriser M. le Maire à mandater la somme de 15<sup>fr</sup>, pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1911, sur les fonds libres de l'exercice courant.

Cours d'Adultes

Le Conseil est d'avis de ne pas augmenter l'indemnité allouée à M. le Directeur et à Mme la Directrice des Écoles, pour le Cours d'adultes.

Chemin rural N° 4 Le Conseil municipal, considérant 1<sup>o</sup> l'importance de la circulation qui s'effectuera sur le chemin rural N° 4, après l'établissement de la nouvelle gare d'Orsay (Etat).

2<sup>o</sup> Le caractère indiscutable de rue que possède ce chemin, a demandé dans sa délibération du 2 Sept. 1911. le classement dans la voirie urbaine, de la partie comprise entre l'extrémité de la rue de Courtabouff et l'avenue d'accès à la station à exécuter par le chemin de fer de l'Etat.

Demande en suite, l'approbation du plan d'alignement en ce qui concerne cette partie de chemin et l'application à la dite partie de la servitude de reculement applicable aux voies urbaines.

Le Conseil municipal estime que l'élargissement de la Rue de Courtabouff, débouché unique du chemin rural N° 4, s'impose. demande l'approbation du projet d'élargissement tel qu'il est indiqué au plan établi pour l'alignement du chemin rural N° 4, et décide d'acquiescer sous les circonstances et les ressources de la Commune, les immeubles et terrains nécessaires à cet élargissement.

Classement des voies de la Rue

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'acte de cession à la commune des biens de lotissement de la Rue par M. Jean Desjovers, approuve la rédaction dudit acte, et autorise le Maire à le signer.

Classement des chemins ruraux

Le Conseil municipal décide de suivre jusqu'à ce qu'il soit statué par les tribunaux compétents sur l'action en revendication intentée par M. Wiart à la reconnaissance comme chemins ruraux des chemins latéraux remis à la commune d'Orsay par la C<sup>o</sup> du chemin de fer d'Orléans et annule la délibération prise à cet effet, le 2 Sept. 1911.

Marché de gré à gré Hervé

M. le Maire expose que M. Hervé, Entrepreneur de Maçonnerie, à Orsay, a fait la réfection de la fosse d'aisances de l'église, pour une somme de 626 F 10, et que, conformément, à l'avis du



Le 30 Décembre, à 8<sup>h</sup> du soir, les Membres formant le Conseil municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Apostolle, maire.

Étaient présents: M. M. Apostolle, maire, Charton - Égros Adjoint, Fabre, Gaudot, Girard, Carbilles - Écaur, Olivier, Dreux, Formé.

Étaient absents: M. M. Rasary, Durivier, Baron et Époivre.

M. Dreux est désigné, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Modification de l'art. 13 du Règlement du Cimetière.

Le Conseil décide de modifier, comme il suit, l'art. 13 du règlement du Cimetière: l'intervalle de terrain situé entre deux concessions achetées par la même personne, sera concédé gratuitement par la Commune, au concessionnaire.

Service médical

Le Conseil ajoute, à la liste des personnes du service médical gratuit en 1912: 2 enfants Bénaisse

1 enfant Guillaumin

Affectation du presbytère.

Le presbytère sera affecté aux réunions de la fanfare et de la Société de tir. Une salle sera mise à la disposition de ces sociétés qui solliciteront le vote émis sur le chauffage et l'éclairage de cette salle par la Commune.

Gay.

Qui. J. Mar 3. Le Conseil approuve le traité que M. le Maire a passé avec la Compagnie du Gaz de Salaiseau, sous réserve que la canalisation totale de 8-20 de diamètre, sera faite de Salaiseau à Orsay.

Affaire Mian

Le Conseil est d'avis qu'un arrangement à l'amiable soit proposé, par M. le Maire, à M. Mian, concernant le chemin 36, si celui-ci consent à déplacer son treillage, en laissant sur chemin une largeur de 3 mètres.

Chemin de Poutabœuf.

M. le Maire donne lecture de la communication préfectorale, en date du 13 Décembre 1911. Le Conseil, après avoir délibéré, ajourne à une

date ultérieure, la réalisation de ce projet, d'élargissement.

1. Réparations  
à l'église.

---

Le Conseil est d'avis de faire quelques réparations peu importantes, à l'église, et reconnues urgentes, par les Membres de la Commission des travaux.

Mémoire Chirion

---

M. le Maire communique au Conseil, un mémoire de M. Chirion, s'élevant à 16 990<sup>fr</sup>, relatif à celui-ci, pour achat de matériel d'incendie. Le Conseil l'approuve et vote à la session de Mai prochaine, les fonds nécessaires, pour le solde de ce mémoire.

Secours immédiats

---

Le Conseil donne acte à M. le Maire, de la communication qu'il a <sup>lui</sup> faite, des noms des personnes qui ont reçu des secours immédiats en 1911.

Deux

Le Conseil soumet à l'attention de M. le Directeur de la Compagnie du chemin de fer, Paris - Evreux, les vœux suivants, en le priant d'y faire donner une suite favorable.

1<sup>o</sup> La gare de marchandises d'Orsay, devient trop petite; les voies sont insuffisantes certains jours d'été, il faut laisser des wagons à Orsay - Palaiseau, le sol laisse beaucoup à désirer par les temps pluvieux. Une rechargement complet de cette cour s'impose, une bande pavée de 3<sup>m</sup> de largeur au long des voies de débord, améliorerait beaucoup la situation, les voitures y forcent.

2<sup>o</sup> La cour de la gare des voyageurs ne répond plus aux besoins. Elle est trop petite, à certains trains du soir, l'été, les piétons ont peine à sortir dans les voitures et automobiles qui y circulent.

3<sup>o</sup> Ne serait-il pas possible d'obtenir le déplacement des N. Closets et du poutail de la Gare de Barrière, qui laissent beaucoup à désirer au sens esthétique et comme salubrité.

4.° La clôture des voies et du jardin près de la gare, laissent beaucoup à désirer, comme propriété et comme clôture; avec ce genre de clôture, il est impossible de tenir les trottoirs de la Rue propres.

5.° L'éclairage de la Cure des Guichets, au moyen de Lampes, n'est pas suffisant.

6.° La maison du Gard de Zarrière, faisant partie avec la gare, comme celle du Gard de Zarrière d'Essey, laisse beaucoup à désirer, et n'est plus en rapport avec le quartier qui s'embellit de jour en jour.

7.° La passerelle au-dessus de la ligne (chemin 36) qui n'était pas justifiée au moment de la construction de la ligne Paris-Essey, serait nécessaire actuellement, en raison du développement de ce quartier.

Demands de soutiens de famille

M. le Maire communique au Conseil diverses demandes de soutiens de famille que lui ont adressés des jeunes gens de la classe 1911 et invite l'assemblée municipale à donner son avis sur chacune.

Auxire La mère n'a pas d'autres enfants à soutenir et peut travailler non admise.

Et Boura Louis René La mère n'a qu'un enfant de 14 ans, à soutenir et peut travailler non admise.

Beaudoin Auguste Alfred. La mère n'a pas d'autres enfants à soutenir et peut travailler, non admise.

Bouquin André Ernest. La mère n'a aucun enfant à sa charge et peut travailler non admise.

Futin Elie Julien La mère a encore deux enfants à sa charge, admise.

Blanchard Eugène Alphonse La mère a encore deux enfants à sa charge, admise.

Est ont signé, les Membres présents.

Le Maire O. Girard Essey  
Le Secrétaire A. Baudouin Essey  
M. B. Baudouin Essey  
M. B. Baudouin Essey  
M. B. Baudouin Essey



# Session de Février 1912.

## Convocation.

Le lundi 12 février 1912.  
 Convocation du Conseil municipal, pour  
 le Samedi 17 février, à 8<sup>h</sup> du soir, à la  
 Mairie, pour la tenue de la session de  
 février.

Le Maire,

Abouquah

L'assemblée municipale d'usage, le Samedi  
 17 février, à 8<sup>h</sup> du soir, - Ses Membres  
 formant le Conseil municipal de la Ville  
 d'Essay, se sont réunis à la Mairie, sous  
 la présidence de M. Expostolle, Maire.  
 Étaient présents M. M. Expostolle, Maire,  
 Charton, Égros Adjoint, Sabre, Guédon,  
 Girard, Corbilleu, Trécaire, Eccour, Formé  
 & Baron, Olivier, Droux et Duvivier.  
 Étaient absents M. M. Esquivre  
 M. Droux est appelé aux fonctions de  
 Secrétaire, qu'il accepte.

Construction d'une

École de filles.

Le procès-verbal de la dernière séance  
 est lu, et approuvé sans observation.  
 M. le Maire ayant déclaré la séance ouverte,  
 M. Girard, conseiller municipal émet l'avis  
 qu'un référendum ait lieu, afin que  
 les habitants soient consultés sur l'em-  
 placement de la construction de la nouvelle  
 école de filles. En un ajourné des Membres de  
 l'assemblée municipale ayant objecté qu'une  
 décision, à ce sujet, avait été prise par  
 délibération du 16 Novembre 1911. M. Gi-  
 rard est sorti de la salle des séances.

Quis M. le Maire a déposé sur le bureau  
 les plans et devis de la construction, s'éle-  
 vant : Savoir ;

Montant de la construction	144.620 <sup>733</sup>
Imprévis	53.99 <sup>67</sup>
Honoraires 5 1/2 %	6.000 <sup>4</sup>
Honoraires pour un 1 <sup>er</sup> projet avec plans et devis, se montant à 99.655 <sup>86</sup> à 1 1/2 %	1.494 <sup>84</sup>
<b>Total</b>	<b>197.191<sup>784</sup></b>
<b>Mobilier scolaire</b>	<b>6.095<sup>20</sup></b>
<b>Total général</b>	<b>203.286<sup>984</sup></b>

Le Conseil les approuve et en ordonne le payement, sur moyen d'un emprunt fait au Crédit Foncier de France et remboursable par annuités.

Traité du Gaz.

Le Conseil, <sup>à l'unanimité,</sup> donne son approbation au traité signé par le Maire avec la compagnie pour l'éclairage des villes dont le siège est rue de Courmel, 106, à Paris, à la date du 14 février 1912, et pour une durée de 25 années commençant l'éclairage public ainsi qu'aux conditions générales mentionnées dans le police d'abonnement pour les particuliers.

Chemin de Courtabœuf  
Dérivation du chemin

Le Conseil est donné du rapport de M. le Chef du service des Égouts nouvelles Section de Paris à St Maurice concernant la dérivation du chemin rural N° 4 d'Orsay afin de le modifier dans le sens d'une rectification de la déviation.

Chemin de Courtabœuf.

Le Conseil donne son agrément à cette modification. Le Conseil donne son avis favorable à la demande de M. Espastolle, Entrepreneur, qui sollicite l'autorisation d'établir une passerelle de 3<sup>m</sup> de largeur sur le chemin de Courtabœuf.

Maire  
1<sup>er</sup> 36 de la

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Viant, autorise M. le Maire à donner à cette affaire, la suite judiciaire qu'elle comporte, et se porter, pour la P<sup>mo</sup> d'Orsay partie civile au procès.

Mémoire Besnard

M. le Maire présente un mémoire de M. Besnard, Ingénieur en conseil, s'élevant à 200<sup>f</sup> pour études, devis et consultations concernant la concession de l'éclairage.

Le Conseil le trouve régulier, prie Monsieur le Préfet d'autoriser M. le Maire à prélever ladite somme sur les fonds libres de l'exercice 1911.

Pétition des riverains du chemin du Buisson.

Il est fait lecture d'une pétition signée par les riverains du chemin du Buisson qui se plaignent de mauvais état de ce chemin et de son manque d'éclairage.

Le Conseil décide de faire droit prochainement à cette réclamation.

Exercices de tir au presbytère.

M. Baillet, président de la société de tir d'Orsay, sollicite l'autorisation de faire des exercices de tir, dans la cour du presbytère. Le Conseil, en raison d'accidents qui pourraient survenir, et dont la Commune serait responsable.

Est d'avis de ne pas faire droit à cette demande, et que ces exercices se fassent au lieu habituel.

Avenue du Cinetière

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre de M. Baumier, maire à Versailles, concernant l'Avenue du Cinetière, et par laquelle il l'informe que les pièces sont aux hypothèques, et qu'elles seront retournées dans les délais légaux.

Assistance aux Vieillardes.

Et puis clos, le Conseil donne un avis favorable à la demande d'assistance aux vieillards présentée par M. Louis Alfred, l'admet en totalité, au taux mensuel de 20<sup>f</sup>.

Donne un avis défavorable à la demande de la V<sup>e</sup> Personnier qui est à l'hospice, mais qui a son domicile à Villejossin.

Et ont signé les membres présents.

Lecocq, Adrien

à la place de M. Choquet Leques

Wrosted, Edouard

Maurice Fabre





Le Conseil rentre en séance.  
Sont présents: M. M. Epistolle, maire,  
Charton, Egros Adjoint, Secrétaire, Girard, Car-  
billet, Gaudou, Espoirne, Durivier, Barre,  
Formé, Olivier, Druex et Racoury.

Contribution  
patriotique au dé-  
veloppement de la flotte  
aérienne

M. le Maire dit qu'il a vu actuellement un  
grand enthousiasme, de tous côtés, pour  
le développement de la flotte aéro-nautique, afin de donner à la France une  
immense flotte d'aéroplanes qui concourent à  
notre pays, la maîtrise de l'air.

Le Conseil est d'avis de voter la somme  
de Deux cents francs, sur les fonds libres  
de l'exercice 1912, comme qui s'ajoutera  
à la souscription patriotique ouverte à  
Paris.

Nouveau famille  
Secours Dugal

M. le Maire communique à l'assemblée  
une demande de secours faite par M. Dugal  
père de six enfants dont l'aîné n'a pas 13  
ans. Le Conseil est d'avis de s'inscrire  
volontairement, jusqu'à ce que des renseignements  
soient pris sur la situation financière  
de ses nommés.

Service médical

Le conseil admet au service médical,  
2 enfants Mécil  
2 enfants Dugal  
Fait et délibéré, en séance, les jours, mois  
et an que dessus.

Secrétaire: A. Girard  
Maire: Epistolle  
Adjoint: Charton  
Druex  
Racoury

# Installation du Conseil municipal en de l'élection du Maire en de l'Adjoint.

## Convocation.

Le mardi 14 Mai 1912.

Procuration du Conseil municipal, pour  
le dimanche 19 Mai, à 9<sup>h</sup> à la Mairie, à  
l'effet de procéder à l'installation du Conseil  
municipal et de l'élection d'un Maire  
et d'un Adjoint.

Le Maire.  
A. P. M. G.

L'an dix-neuf cent douze, le Dimanche  
19 du mois de Mai, à 9 heures du soir, les  
Membres du Conseil municipal de la Com-  
mune d'Orsay, proclamés par le Bureau  
électoral, à la suite des opérations du 5 Mai  
1912, se sont réunis dans la salle de la Mairie  
sur la convocation qui leur a été adressée  
par le Maire, conformément aux articles  
18 et 17 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents: M. M. les Conseillers mu-  
nicipaux:

- |                                 |                                 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Épistolle Alfred | 9 <sup>o</sup> Gaudot Ylysse    |
| 2 <sup>o</sup> Olivier Albert   | 10 <sup>o</sup> Feltier Camille |
| 3 <sup>o</sup> Dreux Edouard    | 11 <sup>o</sup> Croivé Louis    |
| 4 <sup>o</sup> Écoeur Alphonse  | 12 <sup>o</sup> Bisson Jules    |
| 5 <sup>o</sup> Charton Égros    | 13 <sup>o</sup> Joyelle Ernest  |
| 6 <sup>o</sup> Racary Henri     | 14 <sup>o</sup> Caroque Alexis  |
| 7 <sup>o</sup> Grégoire Leon    | 15 <sup>o</sup> Fabre François  |
| 8 <sup>o</sup> Girard Auguste   | 16 <sup>o</sup> Agassant Paul   |

La séance a été ouverte sous la présidence de  
M. Épistolle Maire, qui après l'appel  
nominal, a donné lecture des résultats constatés  
aux procès-verbaux des élections et a déclaré  
installer M. M. Épistolle Alfred, Olivier Al-  
bert - Dreux Edouard - Écoeur Alphonse - Charton  
Égros - Racary Henri, Grégoire Leon - Girard  
Auguste - Gaudot Ylysse - Feltier Camille -  
Croivé Louis - Bisson Jules - Joyelle Ernest  
Caroque Alexis - Fabre François - Agassant Paul  
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Gaudon le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.  
 Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Bisson.

Election du Maire.

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermée, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	16
Idem bulletins blancs etc	"
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
M. Capostolle Alfred	15 voix
M. Clivier Albert	1 voix
M. "	voix
M. "	voix

M. Capostolle Alfred ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a prêté serment.

Election de l'Adjoint

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Capostolle, élu Maire, à l'élection de l'Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	16
Idem bulletins blancs etc	"
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	16



Majorité absolue ----- 9

Ont obtenu	} 24.	Chartron Segros Béliouze	13 voix
		Dreux Béliouze	9 voix
		"	voix
		"	voix
		"	voix

M. Chartron - Segros ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Adjoint et installé dans ses fonctions.  
Reclamations.

Signé

Et ont signé les Membres présents.  
Le doyen d'âge  
M. Gaudot

Les Membres du Conseil.  
R. Chastan-Leyss  
Secrétaire  
M. Girard  
M. Fabre  
M. Vignolle  
M. Larogues  
M. Fabre  
M. Secœur  
M. Secœur

Le Maire  
M. Béliouze

Le Conseil rentre en séance, pour la nomination des Membres des diverses commissions qui devront exercer pendant la durée de leur mandat.

Commission de l'hospice Ont obtenu: M. Olivier ----- 14 voix  
M. Dreux ----- 13 voix  
M. Girard ----- 3 voix  
M. Secœur ----- 2 voix

M. M. Olivier et Dreux sont élus.

Bureau de bienfaisance Ont obtenu: M. Fabre ----- 14 voix  
M. Secœur ----- 12 voix  
M. Fialon ----- 4 voix  
M. Girard ----- 2 -